

Nombre de conseillers en exercice :	23
Présents :	13
Votants :	22

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Maurice Vavasseur, Maire de la commune de Ballon – Saint Mars.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 5 octobre 2022.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Vavasseur Maurice – Gousset Jocelyne – Etcheberry Pierre – Bellenfant Fabien – Pierrat Véronique – Brison Gilles – Habert Pascal – Bollée Yves – Supéra Christelle – Champion Sylvain – Chartier Christophe – Laurent Patrice – Grosbois Isabelle.

Etaient absents et excusés :

Monsieur Ravenel Laurent ayant donné procuration à Monsieur Champion Sylvain ;
Madame Cheutin Marie ayant donné procuration à Monsieur Pierre Etcheberry ;
Madame Rallier Marie-Paule ayant donné procuration à Madame Gousset Jocelyne ;
Madame Yvard Véronique ayant donné procuration à Madame Supéra Christelle ;
Madame Berger Maryline ayant donné procuration à Monsieur Chartier Christophe ;
Madame Gangnery Patricia ayant donné procuration à Madame Pierrat Véronique ;
Madame Roustel Roselyne ayant donné procuration à Monsieur Vavasseur Maurice ;
Madame Gallet Christine et Messieurs Orange Damien et Surmont Sébastien

Monsieur Christophe Chartier a été élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2022 a été adopté à l'unanimité.

A – AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal Madame Delphine Thibaud, nouvelle directrice de l'école publique Élisabeth et Robert Badinter. Madame Delphine Thibaud dresse un bilan de la rentrée scolaire, présente les membres de l'équipe enseignante et fait état des projets pédagogiques à venir.

Monsieur Pierre Etcheberry, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires et périscolaires informe les membres du Conseil municipal qu'une rencontre avec le personnel communal a eu lieu le 5 octobre dernier (bilan de la rentrée et préparation du prochain conseil d'école qui aura lieu le 18 octobre prochain). Une commission scolaire est programmée le 14 novembre 2022 à 18 heures 30. Monsieur Pierre Etcheberry fait également un point sur les travaux de réhabilitation de l'école publique Élisabeth et Robert Badinter – rue du Général de Gaulle : des travaux supplémentaires ont été pris en compte (installation de points d'eau chaude dans chaque classe, aménagement mobilier des points d'eau, réseau informatique...). L'intégration de deux classes s'effectuera au début des vacances de la Toussaint. La deuxième tranche de travaux concernant les deux dernières classes pourra débuter à la suite de cette opération. Il est projeté d'illustrer le fronton de l'école en collaboration avec l'artiste peintre Elise Beignard avec la volonté de respecter la loi Peillon (devise de la République et drapeaux tricolore et européen).

Le 19 octobre prochain, une rencontre aura lieu avec des entreprises spécialisées afin d'étudier l'aménagement extérieur des abords de l'école – rue du Général de Gaulle (garde-corps, mur, parvis, peinture...).

Autres travaux :

Dans le cadre de la journée citoyenne, des travaux de peinture avaient été projetés à l'école maternelle (bancs, tables, petit chalet...). Cette opération a été reportée suite à un événement pluvieux. Cette dernière a été réalisée pour partie samedi dernier. La finition sera programmée au printemps.

Des crayons signalétiques aux abords des sites scolaires rues Saint Laurent et François Nicolas seront posés au cours des vacances de la Toussaint.

Autres informations :

Semaine du goût : interventions des producteurs locaux (mise en valeur des producteurs locaux lors des temps de restauration avec des menus spécifiques et interventions pédagogiques sur le temps scolaire).

Logiciel « Portail famille » : une satisfaction générale à ce jour du fonctionnement.

Base de données du ministère de l'Éducation nationale : la commune a désormais accès aux données « ondes » du ministère de l'Éducation nationale.

B – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT – ACCUEIL DE RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Même si les familles accueillies sont plus autonomes (quelques déplacements par les transports collectifs, apprentissage de la langue française), quelques élus sont toujours présents pour assurer la gestion au quotidien (démarches administratives pour les titres de séjour, fin de la situation de demandeur d'asile, assistance pour l'alimentation...). Au vu de la situation actuelle en Ukraine, le moral n'est pas toujours au rendez-vous et le retour au pays n'est pas envisagé.

N°01-2022-10-11D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 1^{er} septembre 2022 en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 04 juin 2020.

1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- ▶ le 13 septembre 2022 (DIA n°07202322Z0037), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 19, rue Principale cadastré section 301 AB n°153 ;
- ▶ le 15 septembre 2022 (DIA n°07202322Z0038), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 14, rue Carnot cadastré section AC n°661, 662, 21, 27, 439, 574, 660 ;
- ▶ le 23 septembre 2022 (DIA n°07202322Z0039), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 31, rue de Moulins cadastré section 301 AB n°453 ;
- ▶ le 21 septembre 2022 (DIA n°07202322Z0040), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 20, rue Paul Ilias cadastré section AB n°108 et 109 ;

2) DEVIS SIGNÉS

Date	Objet de la décision	Société retenue	Montant H.T.
01/09/2022	Fournitures administratives – mairie	GROUPE DELTA OUEST	786,89 €
02/09/2022	Cadran solaire : échafaudage – maçonnerie	HARDOUIN PATRIMOINE	6 649,29 €
02/09/2022	Bibliothèque (chapelle) : restauration de 3 contreforts	HARDOUIN PATRIMOINE	3 384,63 €
002/09/2022	Assainissement collectif : étude poste de relevage – rue François NICOLAS	NTE	4 410,00 €
09/09/2022	Réparation ordinateur (école publique Élisabeth et Robert Badinter)	CONTY	113,00 €
14/09/2022	Réhabilitation école publique Élisabeth et Robert Badinter – rue du Général de Gaulle : Lot électricité : travaux supplémentaires	E.T.I.S. ENERGIE	4 965,12 €

12/07/2022	Réhabilitation école publique Élisabeth et Robert Badinter – rue du Général de Gaulle : Lot plomberie : travaux supplémentaires	E.T.I.S. ENERGIE	3 144,96 €
14/09/2022	Réhabilitation école publique Élisabeth et Robert Badinter – rue du Général de Gaulle : aménagement mobilier des classes et infirmerie (points d'eau)	MENUISERIE BEAUCLAIR	9 123,75 €
15/09/2022	Service technique : nettoyeur haute pression	AGRI-LOISIRS	2 800,73 €
16/09/2022	Restaurant scolaire : vêtements de cuisine	ESBC	138,66 €
17/09/2022	Réhabilitation école publique Élisabeth et Robert Badinter – rue du Général de Gaulle : aménagement d'étagères - local rangement et local technique	MERIAL	1 016,49 €
21/09/2022	Ecoles : distributeurs de savon, presses pour entretien des sites scolaires	ORAPI	284,57 €
21/09/2022	Service technique : équipements divers (diable, odomètre, cônes de signalisation, piquets de chantier...)	ROIMIER TESNIERE	541,47 €
26/09/2022	Vidéoprojecteur avec câble HDMI	CONTY	830,00 €
28/09/2022	Flotte informatique – service administratif : antivirus	CONTY	841,00 €
28/09/2022	Restaurant scolaire et école maternelle : vestiaires et armoires pour stockage des produits d'entretien	MERIAL	1 767,50 €
03/10/2022	Réhabilitation école publique Élisabeth et Robert Badinter – rue du Général de Gaulle : cimaises murales pour 4 classes	MENUISERIE BEAUCLAIR	1 246,20 €
05/10/2022	Formation initiale d'un agent – Sauveteur Secouriste au Travail	TECC	125,00 €
06/10/2022	Salle des fêtes : branchement eau potable	VEOLIA	2 990,36 €
06/10/2022	Spectacle de Noël	ASSOCIATION LES GAMETTES	1 260,00 €
06/10/2022	Refonte du site Internet de la commune	LCOM	5 310,24 €
10/10/2022	Dépannage mât d'éclairage public – route de Montfort	ERS MAINE	678,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

AUTRES INFORMATIONS :

- *Point sur l'évacuation de bovins d'une exploitation agricole par décision de justice.*
- *Dépôt de plainte le 12 septembre 2022 suite au vol d'un nettoyeur à haute pression – dépôt communal.*
- *Point sur le droit de préemption – parcelle cadastrée section AB n°249.*

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- Cadran solaire – mairie façade ouest : Les travaux de réalisation sont en cours (Elise Beignard, artiste peintre procède actuellement à l'illustration du cadran).
- Salle des fêtes – place de la République : Une fuite d'eau a été détectée. Après étude par le service technique et Véolia Eau, la réparation du réseau actuel sera trop onéreuse. La solution d'un nouveau branchement est l'alternative (coût : 2 990,36 € HT).

N°02-2022-10-11D : CONSULTATION (PROCÉDURE ADAPTÉE) – TRAVAUX DE VOIRIE – VOIE COMMUNALE n°10

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cinq entreprises ont été consultées dans le cadre de la consultation relative aux travaux de voirie de la voie communale n°10 :

Entreprise	Montant H.T. (€)
COLAS	118 186,90 €
EIFFAGE	103 121,00 €
PIGEON	110 336,94 €
ELB	130 785,00 €
HRC/EUROVIA	Non répondu

Au vu des éléments d'attribution du marché (prix, valeur technique et délai d'exécution), après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ▶ de retenir l'entreprise EIFFAGE (103 121,00 € HT) pour l'opération citée-dessus ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

- Sécurisation et aménagement de la rue Saint Laurent : La consultation auprès des entreprises est en cours. Le retour des offres est programmé le 17 octobre 2022 à 12 heures.
- Travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales – rue de Moulins : Une rencontre a eu lieu sur site le 6 octobre en présence de Mr Pierre Pottier, technicien de l'agence ATESART : affaire à suivre.
- Déconstruction ancienne gendarmerie – 5, rue Carnot : La consultation est en cours d'analyse (9 entreprises ont déposé une offre).
- Aires de jeux : Au vu des rapports d'inspection effectués par la société Dekra au mois de juillet 2022, les deux aires de jeux vont être prochainement fermées au public. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal dès à présent à constituer une commission ad hoc qui pourrait être élargie à des personnes non élues (assistantes maternelles, jeunes familles...) afin d'examiner la réalisation d'une nouvelle aire de jeux.
- Réhabilitation logements communaux 7 et 9, rue François Nicolas : Un groupe d'élus s'est déplacé le 27 septembre dernier à Saint Georges du Bois et a visité un chantier en cours de réhabilitation piloté par le cabinet SOLIHA. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter ce cabinet afin d'établir un chiffrage financier en vue d'étudier la faisabilité de la réhabilitation des logements communaux des 7 et 9, rue François Nicolas, ce qui est accepté par les membres du Conseil municipal.
- Réhabilitation du Prieuré : Discussion et point sur ce dossier. Afin de poursuivre la réflexion, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à assister à une réunion de travail qui aura lieu le 27 octobre prochain en présence des membres du cabinet AUXILIA.

- Mesures d'économie d'énergie éclairage public et bâtiments communaux : Une réunion de travail a eu lieu le vendredi 30 septembre en présence de Monsieur le Maire, Madame Jocelyne Gousset, conseillère municipale déléguée, Messieurs le responsable du service technique et le secrétaire général afin d'étudier au vu de la conjoncture, les mesures possibles pour économiser les consommations d'énergie en particulier sur l'éclairage public et les bâtiments communaux. Monsieur le Maire propose dès à présent de diminuer le temps d'éclairage public le soir : l'extinction serait à 21 heures 30 au lieu de 22 heures 30 actuellement. Concernant les bâtiments communaux, des rappels seront faits auprès des usagers quant au respect des règles d'usage (vérification des lumières, portes ouvertes, températures excessives, optimisation de l'utilisation des salles mises à disposition...). Il est également proposé d'installer des détecteurs de lumières dans les espaces communs, les toilettes publiques, couloirs, éclairages extérieurs des cours d'écoles... pour un coût de 8 365,81 € HT (devis effectué par l'entreprise Bouttier). L'ensemble de ces premières mesures est accepté par les membres du Conseil municipal (l'utilisation de l'éclairage extérieur du stade sera également étudiée).
- Végétalisation des cimetières : La deuxième action de plantation des espaces est à l'étude. Pour rappel, l'extension prévue du columbarium du cimetière de Saint Mars n'est toujours pas réalisée à ce jour.
- Jardin public d'inspiration médiévale : Le service technique a procédé à un engazonnement sur une partie de l'espace.
- Entretien des collecteurs (ex-AFR – commune de Ballon) : Les travaux sont en cours.
- Points d'apports volontaires : la plate-forme rue de moulins a été réalisée. La faisabilité d'implantation a été étudiée par le service compétent de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe sur la place du hameau de la Rue d'Orne. Une enquête va être lancée auprès des habitants concernés afin de valider ou non cette réalisation (Christophe Chartier, conseiller municipal se chargera de cette consultation).
- Route départementale n°300 – secteur « Le Joncheray » : Problème de vitesse excessive sur le tronçon de la RD 300 (une riveraine a été victime d'un accident en rejoignant son domicile) : information de cette situation adressée au service départemental des routes.

N°03-2022-10-11D : AVENANT À LA CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLÈGE RENÉ CASSIN

Le Conseil Départemental de la Sarthe propose un avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs adoptée par délibération en date du 16 juin 1995. L'objet de cet avenant est une redevance forfaitaire pour l'année scolaire 2021-2022 de 4 617,36 euros pour les heures d'utilisation des différents équipements sportifs communaux par les élèves du collège René CASSIN. Cette contribution financière est calculée sur une base de tarifs négociés entre la commune et le Département de la Sarthe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N° 04-2022-10-11D : PROJET CADRAN SOLAIRE – MAIRIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS EUROPÉENS LEADER

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide de solliciter les fonds européens LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) en vue de financer le projet de cadran solaire qui va être réalisé sur la façade ouest de la mairie et arrête les modalités suivantes :

<i>Origine des financements</i>	<i>Montant global HT (€)</i>	<i>Taux de participation (%)</i>	<i>Montant (H.T.)</i>
Maître d'ouvrage	13 594,29 €	20,00	02 718,86 €
Fonds européens LEADER	13 594,29 €	80,00	10 875,43 €
TOTAL		100,00	13 594,29 €

Le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ce dossier au titre des fonds européens LEADER pour l'année 2022,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2022,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;
- atteste que la commune s'engage à prendre en charge toute augmentation de l'autofinancement si les financements obtenus sont inférieurs au prévisionnel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°05-2022-10-11D : AVIS INSTALLATION CLASSÉE – REGROUPEMENT DE DEUX ÉLEVAGES DE VOLAILLES DE CHAIR – COMMUNES DE SAINT AIGNAN ET COURCIVAL – PLAN D'ÉPANDAGE

Monsieur Vavasseur Maurice, Maire, présente au conseil municipal le projet de regroupement de deux élevages de volailles de chair se situant au lieu-dit « La Vacherie » sur le territoire des communes de Saint Aignan et celle de Courcival. La commune de Ballon – Saint Mars est uniquement concernée par le plan d'épandage.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, n'émet aucune observation sur le plan d'épandage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

C – PERSONNEL COMMUNAL

N°06-2022-10-11D : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Vu les heures effectuées par :

- Madame Chantal Évrard, adjoint technique principal de 1^{ère} classe : interventions liées au service de portage de repas à domicile les samedis 8 janvier, 29 janvier, 12 février, 5 mars, 26 mars, 16 avril, 7 mai, 28 mai, 18 juin, 9 juillet et 23 juillet 2022 et participation au repas des Cheveux d'Argent le dimanche 2 octobre 2022 ;
- Madame Brigitte Lambin, adjoint technique, interventions liées au service de portage de repas à domicile les samedis 18 septembre 2021, 16 octobre 2021, 13 novembre 2021, 11 décembre 2021, 15 janvier, 12 février, 12 mars 2 avril, 23 avril, 14 mai, 4 juin, 25 juin, 16 juillet et 20 août 2022 à la gestion des salles communales en remplacement d'un agent actuellement en arrêt maladie et participation au repas des Cheveux d'Argent le dimanche 2 octobre 2022 ;
- Madame Cécile Laurent, adjoint technique principal de 1^{ère} classe : interventions liées au service de portage de repas à domicile les samedis 25 septembre 2021, 2 octobre 2021, 6 novembre 2021, 20 novembre 2021, 4 décembre 2021, 22 janvier, 5 février, 26 février, 19 mars, 9 avril, 23 avril, 21 mai, 11 juin, 2 juillet et 30 juillet 2022 et participation au repas des Cheveux d'Argent le samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre 2022 ;

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 46 heures et de 11 heures supplémentaires de dimanche à Madame Chantal Évrard ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 74 heures et de 7 heures pour travaux supplémentaires de dimanche à Madame Brigitte Lambin ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 46 heures et de 15 heures 30 de travaux supplémentaires de dimanche à Madame Cécile Laurent

Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur les salaires des mois d'octobre, novembre et décembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

AUTRES INFORMATIONS :

- Travaux d'Intérêt Général : Accueil d'une personne au sein du service technique pour effectuer des travaux d'intérêt général (60 heures).
- Départs futurs à la retraite d'agents communaux, reconduction et/ou fin d'un contrat aidé, restructuration du service administratif : Une première réunion de travail aura lieu le 14 novembre prochain.
- Candidature pour l'installation d'un dispositif de recueil des passeports et cartes nationales d'identité : Accord des membres du Conseil municipal. Un courrier sera adressé dans ce sens à la Préfecture de la Sarthe.
- Inauguration de l'espace France Services : Lundi 7 novembre 2022 à 14 heures 30 en présence de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe.

D – BUDGETS CHAMBRES D'HÔTEL ET LOTISSEMENTS

- Réflexion sur le mode de gestion des meublés de tourisme : les rencontres avec les candidats sont en cours.
- Travaux en cours : intervention à venir d'Enedis pour procéder au renforcement de la puissance de desserte électrique. Attente de devis pour les travaux complémentaires (éclairage, carrelage, wifi public...) et décoration à terminer.

E – ASSAINISSEMENT

- Réhabilitation du poste de relèvement – rue principale : une rencontre sur site a eu lieu le 11 octobre avec le cabinet NTE : affaire à suivre.
- Renouvellement de la délégation de service public : l'audition des deux candidats a eu lieu le 20 septembre 2022. Dans le cadre de la procédure de négociation, les deux sociétés ont été à nouveau sollicitées pour répondre ou compléter certains éléments qui permettront après analyse par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, de retenir définitivement un candidat (prochaine réunion de la commission : le 26 octobre prochain).

N°07-2022-10-11D : RAPPORT ANNUEL 2021 – SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L 2224- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service assainissement.

Après lecture et présentation par Monsieur le représentant de Véolia Eau du rapport de l'année 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le présent rapport.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°08-2022-10-11D : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site ;
www.services.eaufrance.fr;
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'activités – Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe : ce rapport a été adressé aux élus le 21 septembre 2022.

Commission « Communication – réseaux sociaux – animations festives et culturelles » :

- point sur la refonte du site internet de la commune ;
- enquête sur la création d'un logo de la commune ;
- spectacle de Noël ;
- bilan journée du patrimoine

Journée citoyenne du 25 septembre 2022 : Journée très positive avec 75 bénévoles présents.

Dispositif « argent de poche » : La commune s'engage sur le dispositif « Argent de poche » en collaboration avec la Maison des Projets et l'intervention d'une animatrice mandatée par la commune (Madame Céline Garnier : « Les patines de Céline »). Madame Christelle Supéra, conseillère municipale déléguée donne lecture de la convention qui sera établie entre la collectivité et la Maison des projets.

Bibliothèque municipale :

Animation France Congo Brazaville : opération peu suivie.

Renouvellement des ouvrages – bibliothèque départementale : le bibliobus sera présent demain à la bibliothèque municipale (mouvement de 800 ouvrages).

Activités économiques : Boulangerie – 4, rue Paul Ilias : reprise de l'activité.

Vie associative : Demandes de locaux exprimées par plusieurs associations (APE, SCB, Sav'à jouer, ASL) : des rencontres sont prévues.

19 octobre 2022 -20h30 : établissement du calendrier des fêtes 2023.

Comité de Jumelage : Demande d'une subvention exceptionnelle du comité de jumelage suite à la venue des Anglais au mois de mai dernier.

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 : Rendez-vous à 11 heures 30 – place de la République (un dépôt de gerbe aura lieu au monument de Saint Mars le même jour à 10 heures 30).

Prochain conseil municipal : Mardi 15 novembre 2022 – 18 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 heures 40 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	NOM	Prénom	Signature
1	VAVASSEUR	Maurice	
2	RAVENEL	Laurent	Procuration à CHAMPION Sylvain
3	CHEUTIN	Marie	Procuration à ETCHEBERRY Pierre
4	ETCHEBERRY	Pierre	
5	RALLIER	Marie-Paule	Procuration à GOUSSET Jocelyne
6	BELLENFANT	Fabien	
7	HABERT	Pascal	
8	GOUSSET	Jocelyne	
9	BRISON	Gilles	
10	ROUSTEL	Roselyne	Procuration à VAVASSEUR Maurice
11	CHAMPION	Sylvain	
12	BOLLÉE	Yves	
13	GALLET	Christine	Absente excusée
14	GANGNERY	Patricia	Procuration à PIERRAT Véronique
15	YVARD	Véronique	Procuration à SUPÉRA Christelle
16	GROSBOIS	Isabelle	
17	PIERRAT	Véronique	
18	SUPÉRA	Christelle	
19	LAURENT	Patrice	
20	CHARTIER	Christophe	
21	ORANGE	Damien	Absent excusé
22	SURMONT	Sébastien	Absent excusé
23	BERGER	Maryline	Procuration à CHARTIER Christophe